

Peine capitale

Il poursuit en disant:

La mort de chaque personne y compris d'une personne reconnue coupable de meurtre nous diminue tous. Mais un système judiciaire qui ne fonctionne pas nous diminue encore plus.

C'est une illusion de croire qu'en abandonnant la peine capitale, nous libérons notre conscience des actes du meurtrier. Les droits de la société sont d'une extrême importance. Quand nous protégeons la vie des coupables, nous donnons des vies d'innocents en échange. Quand ceux qui sont contre la peine capitale ne veulent pas laisser l'État tuer en leur nom, ils laissent aussi les criminels tuer en leur propre nom pourvu qu'ils aient une excuse pour ne rien faire.

Il est difficile d'imaginer quelque chose de pire que des voisins qui ne font rien quand quelqu'un se fait assassiner. Mais il y a pire encore. Quand les mêmes voisins refusent de punir justement le meurtrier, la victime meurt deux fois.

Tous les sondages effectués depuis plusieurs années prouvent qu'une écrasante majorité de Canadiens veulent le retour de la peine capitale. Je crois de tout mon cœur que la peine capitale est un agent de dissuasion et qu'elle protège la société. Je l'ai dit clairement quand je briguais la candidature en 1984 et ensuite durant la campagne électorale de 1984.

Pour terminer, je voudrais dire encore une fois que je voterai en faveur de la peine capitale pour toutes les raisons susmentionnées.

● (2300)

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, c'est la deuxième fois en 11 ans que j'ai l'occasion de participer à un débat sur ce sujet. La motion à l'étude ce soir nous pose un problème. Dans quelle direction voulons-nous orienter la société canadienne? Voulons-nous la ramener au moyen âge? C'est ce que les défenseurs de cette motion nous demandent de faire. Ils veulent que nous redevenions une société non civilisée.

Nous ferions mieux de consacrer notre temps à bâtir et développer une société humaine, à étudier le problème de la violence, qu'elle se produise dans les ruelles sombres, à la maison, contre la femme ou les enfants, ou encore au hockey ou dans les autres sports.

Quelle partie de nos ressources consacrons-nous à la recherche sur la violence? Qu'est-ce qui incite les gens à avoir un comportement violent? Quels instruments, quelles méthodes et quels moyens avons-nous pour aider les éducateurs de la petite enfance à aider les jeunes à surmonter et exprimer leurs sentiments d'une façon acceptable socialement?

Nous pouvons voter pour cette motion ce soir. Nous pouvons ramener le Canada à une période de son histoire où l'on répondait à la violence par la violence. De nos jours, nous trouvons barbare la façon dont nous traitons les enfants lorsqu'ils se conduisent mal, pour leur apprendre à vivre. Nous leur administrons une correction. Elle est censée leur faire comprendre qu'il ne faut pas être violent. Cette motion nous demande de tuer des gens qui ont tué des gens pour empêcher d'autres gens de tuer. Il y a là une logique qui m'échappe. Nous traitons les jeunes enfants de la même façon. Nous réagissons violemment à un enfant qui ne se comporte pas de façon socialement

acceptable. Nous espérons que cet enfant en grandissant va se comporter de façon sensible, affectueuse et positive.

Je tiens à dire aux députés que cela n'a pas marché. Si cette motion est adoptée, cela ne marchera pas. Les partisans de cette motion voudraient que nous ramenions en arrière la pendule de la civilisation humaine.

Si cette motion est adoptée, ce sera un aveu de défaite. C'est pour cela qu'on a gardé le fouet dans les écoles pour administrer des châtimements corporels. C'est un aveu d'échec que de dire que le seul moyen de maintenir l'ordre et la discipline dans une classe est d'avoir le fouet à portée de la main dans le tiroir. Le premier voyou qui sort du rang se fait sortir par le professeur qui lui administre une raclée. Pour moi, c'est un aveu d'échec. C'est un aveu d'échec de notre part. La peine capitale, c'est l'aveu que la société a échoué et qu'en fait le meurtrier a gagné. Par-delà la tombe, il a gagné. Les forces obscures ont gagné.

J'ai l'impression que les arguments avancés par les partisans de cette motion reviennent en quelque sorte à dire que si elle est adoptée, et si nous rétablissons la pendaïson, nous allons améliorer la sécurité de notre société. C'est un sentiment de sécurité illusoire. Toutes les statistiques et toutes les preuves rassemblées et présentées à la Chambre depuis quelques jours montrent clairement qu'il n'y a aucun rapport entre l'institutionnalisation de la peine capitale d'une part et le meurtre d'autre part.

Il est bien facile et bien pratique pour les députés de siéger aux petites heures du matin et de voter pour cette motion en faveur du rétablissement de la pendaïson. Nous allons ensuite pouvoir sortir d'ici avec la satisfaction morale d'avoir créé une société plus sûre et de ne plus rien avoir rien d'autre à faire. Nous allons pouvoir ranger nos livres. Nous n'aurons plus à nous préoccuper de ce problème.

Tel est le défi pour ceux d'entre nous qui vont voter contre cette motion: nous allons devoir continuer à chercher de meilleures solutions au problème des comportements criminels violents.

À mon avis, les enfermer dans une institution à sécurité maximale et jeter la clé n'est pas non plus la solution. Je tiens à dire aux députés que nous avons un plus grand défi à relever. Si cette motion est adoptée ce soir, et j'espère sincèrement qu'elle ne le sera pas, les rues des villes canadiennes n'en seront pas plus sûres. Aucune famille, aucun foyer canadien ne sera plus sûr.

En réalité, en rétablissant la peine capitale, on risque de permettre à des meurtriers de s'en tirer parce que les jurés hésiteront à les condamner s'ils savent...

M. McCurdy: Ils ne veulent pas faire d'erreur.

M. Rodriguez: C'est exact. Ils sont obsédés par l'idée de faire une erreur. Ils pourraient fort bien hésiter à présenter un verdict de culpabilité.